

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION & ANNEXE N°2023-076

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la loi n°2020-1379 du 21 juin 2023 s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Franck FONTAINE, Maire.

Séance retransmise sur

<https://www.facebook.com/mezieres78.fr>

Date de convocation et d'affichage : 21 juin 2023

A été élu secrétaire : Jessica DROUET

Présents : M. Franck FONTAINE, M. Arnaud PASDELOUP, Mme Jessica DROUET, Mme Fatima EL HOUARI, M. Sébastien MARTIN, Mme Marie-Noëlle ARCHAMBAULT, M. Jacques VARLET, Mme Isabelle ANQUETIN, Mme Corinne RINGEVAL, M. Vincent PLANCHE, M. Adam BAKRACLIC, M. Frédéric BRECQUEVILLE, M. Guillaume CHABRIER, Mme Emmanuelle AVRIL, Mme Zohra IHMAD, M. Michel SUISSE, Mme Gisèle PAPA, Mme Nelly GAULT, et Mme Laure NOLD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- Mme BENTO donne pouvoir à M. PASDELOUP
- M. DAAH donne pouvoir à Mme IMHAD
- Mme VAREJAO donne pouvoir à Mme EL HOUARI
- Mme Blanche GALLE donne pouvoir à C. RINGEVAL
- Mme MOUTON-GODDET donne pouvoir à Mme DROUET
- M. HALBERSTADT donne pouvoir à M. FONTAINE
- M. PINCHAUX donne pouvoir à A. BAKRACLIC
- M. ADDICHANE donne pouvoir à N. GAULT

Votants : 27

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'UZICE EN SERBIE

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités locales,

VU la délibération du conseil municipale n°2023-055 du 1^{er} juin 2023 valant accord de principe pour la constitution d'un jumelage avec une ville en Serbie,

VU le projet de convention de jumelage élaboré entre nos deux communes,

VU l'avis de la commission ad hoc du 2 juin 2023 approuvant le projet de convention,

CONSIDÉRANT les échanges avec la municipalité d'Uzice et la volonté commune de fonder une relation de coopération et d'amitiés entre nos deux communes,

A LA MAJORITÉ (3 OPPOSITIONS : Mme NOLD, Mme GAULT, M. ADDICHANE et 1 ABSTENTION : M. VARLET) : APPROUVE la convention de jumelage avec la ville d'UZICE en Serbie et AUTORISE le Maire à la signer et en suivre l'exécution.

Pour extrait conforme,

Fait Mézières-sur-Seine, le 29/06/2023



Le Maire,

Franck FONTAINE.



Fait à Mézières-sur-Seine, le 29/06/2023

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 29/06/2023